

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Abel Nettoyant Jantes 5L
Code du produit : 005802-04

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CONSORTIUM MODERNE DE DIFFUSION
715 rue Albert Einstein
13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3 - FRANCE
Tél. : +33 (0)4 42 39 78 39
Fax : +33 (0)4 42 39 77 87
Contact@cmd/fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318

Le mélange est un produit détergent (voir section 15).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Composants dangereux	: Disodium métasilicate, C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES OF EO
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un médecin P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE 6-8 MOLES OF EO	(n° CAS) 68439-46-3	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2	1 - 10	Non classé
Disodium metasilicate	(n° CAS) 6834-92-0 (Numéro CE) 229-912-9 (Numéro index) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	1 - 10	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Reaction mass of (2S)-Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt and (2R)-Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	(n° CAS) 164462-16-2	1 - 10	Met. Corr. 1, H290
alanine;N-coco alkyl deriv.; sodium salts	(n° CAS) 68608-68-4 (Numéro CE) 271-795-1	1 - 10	Eye Irrit. 2, H319
Coconut Diethanolamide	(n° CAS) 68603-42-9	0.1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Glycerine	(n° CAS) 56-81-5 (Numéro CE) 200-289-5	< 0.1	Non classé
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315
TERPINEOL ACETATE	(n° CAS) 8007-35-0 (Numéro CE) 232-357-5	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
Diethanolamine	(n° CAS) 111-42-2 (Numéro CE) 203-868-0 (Numéro index) 603-071-00-1	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
LINALYL ACETATE	(n° CAS) 115-95-7 (Numéro CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315
HEXAMETHYLINDANOPYRAN	(n° CAS) 1222-05-5 (Numéro CE) 214-946-9 (Numéro index) 603-212-00-7	< 0.1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Pyrithione Zinc	(n° CAS) 13463-41-7	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
2-methylisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2682-20-4	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
Camphor	(n° CAS) 76-22-2 (Numéro CE) 200-945-0 (N° REACH) 01-2119966156-31	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT SE 2, H371
(L) ALPHA PINENE	(n° CAS) 80-56-8 (Numéro CE) 201-291-9	< 0.1	Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
(L) COUMARIN	(n° CAS) 91-64-5 (Numéro CE) 202-086-7	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317
(L) BETA PINENE	(n° CAS) 127-91-3 (Numéro CE) 204-872-5 (N° REACH) 01-2119519230-54	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
1,2-Benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
p-CYMENE	(n° CAS) 99-87-6 (Numéro CE) 202-796-7 (N° REACH) 01-2119881770-31	< 0.1	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
PHELANDRENE	(n° CAS) 1329-99-3 (Numéro CE) 215-532-0 (N° REACH) 01-2119969963-17	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Asp. Tox. 1, H304
THYMOL	(n° CAS) 89-83-8 (Numéro CE) 201-944-8 (Numéro index) 604-032-00-1 (N° REACH) 01-2119511177-46	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411
CAMPHENE	(n° CAS) 79-92-5 (Numéro CE) 201-234-8	< 0.1	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
AMYL SALICYLATE	(n° CAS) 2050-08-0 (Numéro CE) 218-080-2	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
CEDROL	(n° CAS) 77-53-2 (Numéro CE) 201-035-6	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411
(L) LIMONENE	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
ALPHA CEDRENE	(n° CAS) 469-61-4 (Numéro CE) 207-418-4	< 0.1	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
DIPHENYL ETHER	(n° CAS) 101-84-8 (Numéro CE) 202-981-2 (N° REACH) 01-2119472545-33	< 0.1	Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-Benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0.05) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H : voir section 16.

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie Danger	: Le produit n'est pas inflammable.
d'explosion Réactivité en cas d'incendie	: Le produit n'est pas explosif.
	: Non connu(e).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Non applicable.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Gants de protection, Lunettes de sécurité. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition protection individuelle". Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
- Autres informations : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.
- Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Équipement de protection individuelle : Gants. En cas de danger d'éclaboussures : lunettes de protection. Lunettes bien ajustables.
- Protection des mains : Gants de protection
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales



- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Jaune.
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pH	: 13
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.003
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Liquides comburants Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1.364

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

(L) ALPHA PINENE (80-56-8)	
DL50 orale	3500 mg/kg de poids corporel
Camphor (76-22-2)	
DL50 orale	1500 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	1,5 mg/l/4h
(L) COUMARIN (91-64-5)	
DL50 orale	500 mg/kg de poids corporel
DIPHENYL ETHER (101-84-8)	
DL50 orale	2900 mg/kg de poids corporel
p-CYMENE (99-87-6)	
DL50 orale	4750 mg/kg de poids corporel
Linalool (78-70-6)	
DL50 orale	2780 mg/kg de poids corporel
THYMOL (89-83-8)	
DL50 orale	980 mg/kg de poids corporel
PHELANDRENE (1329-99-3)	
DL50 orale	1870 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH : 13

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH : 13

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Écologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Abel Nettoyant Jantes	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Abel Nettoyant Jantes	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Abel Nettoyant Jantes	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Étiquetage des détergents (Règlement CE n°648/2004 et 907/2006)

Contient : moins de 5% de : agents de surfaces non-ioniques, agents de surface amphotères.

Agent conservateurs : Benzisothiazolinone, méthylisothiazolinone, zinc pyrithione.

Parfum, linalool.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH :

Abel Nettoyant Jantes

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut-être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit